

Index égalité femmes/hommes : Editis en bonne place et en progression !

Paris, le 1^{er} mars 2020 – Dans le cadre du décret du 8 janvier 2019, toutes les entreprises de plus de 50 salariés ont désormais l'obligation de publier un index relatif aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Cette mesure fixe le seuil cible de points minimum à 75 sur 100 en-deçà duquel des actions correctives sont à mener dans les entreprises.

Pour l'ensemble du groupe EDITIS, l'index d'égalité femmes/hommes dépasse 85, soit 10 points de plus que le minimum attendu ! Si l'on décompose par filiale, le pôle éducation, Sejer, enregistre une progression de 25 points en un an dans son index qui s'établit désormais à 94. Sur la filière distribution-diffusion, Interforum, l'index s'établit à 87. Pour le pôle littérature, l'index s'établit en moyenne à 75, avec des différences suivant les filiales.

Ce résultat est le fruit d'une politique active menée depuis plusieurs années pour promouvoir la diversité au sein du groupe, avec des actions et formations concrètes. Illustration de cette volonté, **un comité exécutif parfaitement paritaire, avec à sa tête une directrice générale.**

Néanmoins, le groupe compte poursuivre ses efforts, notamment pour que les différentes filiales du pôle littérature dépassent toutes un index de 75. **Sur le plan éditorial, dans les Ressources Humaines, sur l'index de rémunération, EDITIS s'engage !**